



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
5 juin 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note de la Secrétaire exécutive\*

#### Additif

### Ordre du jour provisoire supplémentaire

## I. Introduction

1. Dans une communication datée du 5 juin 2011, adressée au secrétariat, la Bolivie (État plurinational de) a demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).
2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec le Président, cette question est inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire ci-dessous en tant que points 16 b).

---

\* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison des dates auxquelles les Parties ont soumis les demandes qui y figurent.

## II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trente-quatrième session du SBSTA est le suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.
5. Mise au point et transfert de technologies.
6. Recherche et observation systématique.
7. Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.
8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
  - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.
10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23);
  - b) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre;
  - d) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre.

11. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
12. Coopération avec d'autres organisations internationales.
13. Effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la gestion de ces ressources.
14. Programme de travail relatif à l'agriculture.
15. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
16. Questions diverses:
  - a) Carbone bleu: systèmes marins côtiers;
  - b) Les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes;
  - c) Autres questions.
17. Rapport de la session.

### III. Annotations

#### 16. Questions diverses

b) Les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes

4. *Rappel:* Dans une communication datée du 5 juin 2011, la Bolivie (État plurinational de) a demandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du SBSTA une question intitulée «Les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes».

5. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à engager l'examen de cette question et à déterminer les dispositions voulues à prendre à cet effet.

---